

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

Association du Lien Interculturel Familial et Social - Organisation de la manifestation AOC de L'égalité du 1er au 10 décembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En 2008, dans le contexte de l'année européenne du dialogue interculturel est né, autour de la thématique de l'égalité, l'évènement de valorisation des actions associatives. A l'initiative de la manifestation culturelle "Origines Contrôlées" à Toulouse, la 1^{ère} édition des AOC (Apéros d'Origines Contrôlés) de l'égalité est mise en place à Bordeaux, portée conjointement par l'association du Lien Interculturel Familial et Social et une quinzaine d'autres associations.

Les AOC de l'égalité cherchent à impliquer les acteurs associatifs et le public autour de deux thèmes qui se retrouvent dans chaque édition : l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations. Ces deux enjeux sont traités de manière éducative, pédagogique et artistique.

Les AOC proposent des moments de débats et d'échanges ainsi que des expositions, des projections de films, des pièces de théâtre, des concerts de musiques...

En 2010, lors de la 4^{ème} édition, des lieux phares (le boulevard des potes, le centre social et familial, le TNBA ou encore le cinéma Utopia à Bordeaux, le Rocher de Palmer à Cenon, les Terres Neuves à Bègles) ont été choisis pour mettre en place différentes actions.

En 2012, pour la 5^{ème} édition des AOC de l'égalité qui auront lieu du 1er au 10 décembre, l'accent est mis sur la prise en compte des cultures minoritaires, l'accès aux droits et l'émergence de nouvelles formes artistiques. Cette nouvelle édition va s'articuler autour de débats, d'interventions et d'une programmation artistique riche: concert, film, spectacle...

Quatre thèmes principaux sont choisis pour illustrer cette nouvelle édition :

- la jeunesse
- le genre
- l'immigration
- la culture et l'association

En dehors du territoire communautaire, les AOC d'égalité ont pour ambition de pérenniser des passerelles interrégionales autour de thématiques communes comme la participation,

le système de consultation démocratique, l'état des lieux de la question arabe, la parité, la mixité des genres.

La Communauté Urbaine a été sollicitée pour un soutien financier de 10 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 60 000€ répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats	1 300	Etat	28 500
Services extérieurs	1 500	Conseil Régional Aquitaine	10 000
Autres services extérieurs	38 000	Conseil Général Gironde	10 000
Impôts et taxes	700	CUB	10 000
Charges de personnel	18 500	ASP (Emplois aidés)	1 500
TOTAL	60 000		60 000
<i>Contributions volontaires en nature</i>	40 000	<i>Contributions volontaires en nature</i>	40 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la manifestation « Les AOC de L'égalité » relève de la catégorie des actions transcommunales,

DECIDE

Article 1 : il est attribué une subvention de 10 000 € à l'Association du Lien Interculturel Familial et Social pour l'organisation de la 5^{ème} édition de la manifestation Les AOC de L'égalité qui aura lieu du 1^{er} au 10 décembre 2012.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 JANVIER 2013**

PUBLIÉ LE : 14 JANVIER 2013

Mme. FRANÇOISE CARTRON